

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1352**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Autorisation donnée au fonds de dotation La maison de Rodolphe de déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés 103-105, rue Villon et cadastrés sous les numéros 29 et 30 de la section BK

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1352**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Autorisation donnée au fonds de dotation La maison de Rodolphe de déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés 103-105, rue Villon et cadastrés sous les numéros 29 et 30 de la section BK**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire par actes en dates des 6 septembre 1979 et 12 juin 2005 de deux tènements d'une surface totale d'environ 4 500 mètres carrés, situés 103-105, rue Villon à Lyon 8° et cadastrés sous les numéros 29 et 30 de la section BK.

La Communauté urbaine va mettre à disposition ces tènements, par bail emphytéotique, au fonds de dotation La maison de Rodolphe qui va y réaliser un foyer d'accueil.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise le fonds de dotation La maison de Rodolphe ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires, faisant actuellement l'objet de la mise à bail ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise le fonds de dotation La maison de Rodolphe ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés 103-105, rue Villon à Lyon 8°.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.